

Facture N° 4067281407 du 31.01.2024

TVA FR28351831292

France

Facturé à : 40003248 LABORATOIRE ANYDIAG VEBIO 9 RUE DE VERDUN 94250 GENTILLY Destinataire facture : 40003248 LABORATOIRE ANYDIAG VEBIO 9 RUE DE VERDUN 94250 GENTILLY

Page 1/2

Contact mon-service.clients

Article

Tel. 0 825 02 30 30

Fax 0 825 02 30 35

Total et remise

E-mail nepasrepondre.e-factures.fr@avantorsciences.com

N° Client DO : 40003248

N° Client DF : 40003248

Qté x Prix un.

Prix net

Votre Numéro de commande BC_VWR_20112023 du 20.11.2023 Livré à 40003248 LABORATOIRE ANYDIAG VEBIO Julie

RUE DE VERDUN 9 FR-94250 GENTILLY

Commande 4014528085 du 20.11.2023 - Note de livraison 4085218928 du 01.01.2024

E-mail1: contact@vebio.fr

User: 1213490896

Pos.

10 732-0884

6 * 120 Pce

Qté X Condt

6 * 119,59

717,54

barettes de tubes pcr 0,2ml+bouchons ultra clear

BatchNr: 1350928

Montant HT	Frais	Tot HT	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
717,54		717,54	20.0 %	143,51	861,05 EUR

Conditions de livraison: Port payé

Conditions de paiement: 30 jours fin de mois



Facture N° 4067281407 du 31.01.2024

France

Page 2 / 2

Pos. Article Qté X Condt Qté x Prix un. Total et remise Prix net

A REGLER AVANT LE: 29.02.2024

* Sans escompte sauf accord particulier

Si vous souhaitez recevoir vos factures sous la forme d'un fichier PDF sécurisé, merci de communiquer la(les) adresse(s) Email de réception souhaitée(s) à e-factures.fr@avantorsciences.com

Paiements en EUR - IBAN : FR76 11689 00700 00657150002 90 ; BIC : CITIFRPP

<u>Conditions de vente</u>: Nos ventes sont soumises aux Conditions Générales de Vente de VWR International, consultables sur nos catalogues ou sur fr.vwr.com.

En passant commande, vous déclarez en avoir pris connaissance et en accepter l'ensemble des termes et conditions.

Attention : nos marchandises sont vendues sous le bénéfice de la clause de réserve de propriété.

Numéro SIREN : 421 287 855 TVA FR 40 421 287 855

Capital de 64.803.525 Euros - RCS Créteil 421 287 855

Nos factures sont au régime de TVA sur les débits.

En cas de retard de paiement par rapport à la date mentionnée sur la facture, VWR International pourra suspendre toute commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, et réclamer des pénalités de retard au taux directeur semestriel de la BCE en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet +10 points exigibles de plein droit le jour suivant la date de règlement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Si nous subissons une hausse du tarif de nos fournisseurs en raison de l'augmentation sensible du cours d'une matière première, nous nous réservons le droit de répercuter cette hausse sur nos prix, à tout moment, si celle-ci est supérieure à 3%.

Livraison Intra Communautaire : Exonération TVA, article ART.262 ter-l du CGI

Exonération TVA, art. 262-1 du CGI